

Mèche Courte - Appel à films 2026

Mèche Courte est un dispositif de diffusion de courts métrages à destination des salles de cinéma de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Créé en 2014 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec le CNC, l'Agence du court métrage et les réseaux de cinémas indépendants, Mèche Courte permet aux salles de cinéma abonnées de diffuser toute l'année des courts métrages, en avant-séance ou en programmes.

www.mechecourte.org

1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La sélection s'effectue uniquement sur des productions régionales (fiction, animation, documentaire, expérimental). Le film doit obligatoirement répondre à ces critères :

- Réalisé en Auvergne-Rhône-Alpes
- Sélectionné dans :
 - ◆ un festival de catégorie A (liste disponible sur le site du CNC : https://www.cnc.fr/professionnels/liste-des-festivals-eligibles_107612)

Et/Ou

- ◆ un festival labellisé "Festivals Connexion" (<http://festivalsconnexion.com/calendrier/index.php>)
- Durée inférieure à 30min, générique inclus
- Détenteur d'un numéro de VISA (ou procédure d'immatriculation en cours)

Les films déjà soumis au comité de sélection ne peuvent pas être réinscrits, même dans une nouvelle version.

Les films publicitaires ou institutionnels, les productions audiovisuelles et les clips vidéo ne sont pas admis.

Le format de projection obligatoire est le DCP.

Les œuvres non francophones devront obligatoirement être fournies avec des sous-titres français.

Note : Les films ayant obtenu un soutien en production de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec le CNC dans le cadre du Fonds d'aide à la création cinéma audiovisuel et nouveaux médias sont automatiquement sélectionnés et ne sont pas concernés par cette démarche.

2 - INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement par le biais de ce formulaire :

<https://forms.gle/2vCyU7VJQcJ3mtmu7>

Vous recevrez une confirmation d'inscription.

Pour toute question relative aux inscriptions, vous pouvez envoyer un mail à :

mechecourte@les-ecrans.org

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

La date limite d'inscription est fixée au 1er juin 2025 inclus.

3 – PRÉSÉLECTION ET SÉLECTION

Tous les films seront visionnés par le comité de présélection.

Les décisions des comités de présélection et de sélection sont sans appel, elles seront notifiées par mail au contact indiqué dans le formulaire avant le 1er juillet 2025.

Les films retenus intègrent la présélection générale. Celle-ci est visionnée par un comité de sélection qui se réunit en septembre et choisit les 15 films qui intégreront le catalogue Mèche Courte en janvier 2026.

Calendrier :

→ Du 1er avril au 1er juin 2025 : Inscription des films et visionnage par le comité de présélection

→ Du 1er juin au 1er juillet 2025 : Constitution de la présélection

La présélection est composée d'environ 30 films :

- ◆ soutenus en production par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec le CNC (minimum 50%)
- ◆ issus d'écoles du territoire (environ 20%)
- ◆ sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets (environ 30%)

→ Du 1er juillet au 31 septembre 2025 : Visionnage et choix de la sélection finale par le comité de sélection.

La sélection finale est composée de 15 films.



Les réalisateurs et/ou les producteurs des films sélectionnés s'engagent à fournir 3 photos et le fichier vidéo du film.

Les contrats de diffusion sont signés pour 2 ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027. L'Agence du court métrage est l'intermédiaire pour la gestion des droits et du matériel technique. L'Agence prendra contact avec les réalisateurs et/ou producteurs des films sélectionnés.

L'inscription à Mèche Courte confirme la pleine acceptation des termes de ce règlement.

Fait à Bourg les Valence, le 12 mars 2025.

Contact :

Mèche Courte
La Cartoucherie - 33 rue de Chony
26500 Bourg-Lès-Valence
FRANCE
Mail : mechecourte@les-ecrans.org
Tél : 04 75 61 62 76 / 07 83 46 77 10

Mèche Courte est un dispositif porté par l'association [Les Écrans](#) et soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec le CNC.